



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°5 publié le 08/02/2016

Spécial A-02-2016

Délégations de signature

Sommaire

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

2016036-01 - Arrêté chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, d'assurer la suppléance de M. le Préfet de la Creuse

1

Arrêté n°2016036-01

Arrêté chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, d'assurer la suppléance de M. le Préfet de la Creuse

Administration :

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 05 Février 2016

Arrêté n°
chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson,
d'assurer la suppléance de M. le Préfet de la Creuse

LE PREFET DE LA CREUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU le décret du 28 février 2014 nommant Mme Florence TESSIOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, sous-préfète, Sous-Préfète d'Aubusson,

VU le décret du 21 mai 2015 nommant M. Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Préfet de la Creuse,

VU la circulaire n° 01694 en date du 22 octobre 2004 de M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales relative aux délégations de signature au sein de l'administration préfectorale,

CONSIDÉRANT l'absence du département de M. le Préfet de la Creuse et de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse du dimanche 14 février 2016 à 17 heures au mardi 16 février 2016 à 12 heures et le mercredi 17 février 2016,

CONSIDÉRANT que Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, a compétence pour assurer l'administration de l'Etat dans le département de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En l'absence de M. le Préfet de la Creuse et de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, est chargée d'assurer la suppléance du dimanche 14 février 2016 à 17 heures au mardi 16 février 2016 à 12 heures et le mercredi 17 février 2016.

ARTICLE 2 : Mme la Sous-Préfète d'Aubusson est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 5 février 2016
Le Préfet,

Signé : Philippe CHOPIN